

ÉCONOMIE. Chaque don est toujours nécessaire à la vie du diocèse et des paroisses

Des moyens financiers pour que l'Église vive



Une quête au cours d'une célébration. DR

LES SOLLICITATIONS financières des fidèles catholiques sont nombreuses et nous sommes parfois tentés de dire « encore ». Pour donner librement, le chrétien doit savoir pourquoi et à qui il donne. L'Église catholique de la Manche ne vit que des dons des fidèles. Elle ne reçoit pas de financement de l'État ou du Vatican. Récolter de l'argent n'est pas une fin en soi et seule l'activité missionnaire donne sens à l'appel à dons.

Pour cela, l'Église a besoin d'hommes et de femmes rémunérés (prêtres, religieux, laïcs), de bâtiments (salles paroissiales, églises, logements), de moyens modernes de communication. Pour que le message d'amour de Jésus soit vécu et transmis, il est urgent que chacun prenne sa part.

Ressources perçues par le diocèse

Ce don à l'Église peut prendre

de multiples formes. Chacune a sa signification propre.

Le denier. Cette offrande d'une partie de ses ressources permet à l'Église de vivre et au diocèse de verser un traitement aux prêtres en activité, de participer à la prise en charge des prêtres aînés et de rémunérer les laïcs salariés au service du diocèse et des paroisses. Il est versé par chèque ou prélèvement mensuel ou en ligne par carte bancaire, à l'association diocésaine de Coutances et Avranches habilitée à délivrer des reçus fiscaux permettant aux personnes imposables de déduire de leur revenu tout ou partie de son don. En 2023, la collecte était en baisse. Le nombre de donateurs a diminué de 10 %. Le don moyen, par contre, a légèrement augmenté, passant à 181 euros en 2023 contre 177 en 2022. Mais cela n'est pas suffisant pour suivre l'inflation.

Les dons spécifiques. Ces collectes ponctuelles sont des-



« A semer trop peu, on récolte trop peu ; à semer largement, on récolte largement. Que chacun donne comme il a décidé dans son cœur, sans regret et sans contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement » (2Co 9, 6-7) DR

tinées à couvrir la formation des séminaristes ou pour des projets ou chantiers particuliers du diocèse ou des paroisses.

Les legs. Le diocèse est habilité à recevoir des legs, des donations et des assurances-vie par la voie de l'association diocésaine de Coutances et Avranches qui est totalement exonérée de droits de succession. Ce sont des ressources essentielles pour la vie matérielle de l'Église et pour pouvoir financer des projets. Aujourd'hui, les legs constituent la source de revenu principale permettant de maintenir l'équilibre budgétaire.

Ressources perçues par les paroisses

• La quête. Notre offrande à la quête se joint à celle des autres membres de la communauté

assemblée et à celle du pain et du vin déposés sur l'autel pour l'eucharistie. Tous ces fruits de la création et du travail des hommes deviennent l'offrande eucharistique. La quête est un acte liturgique car chacun, grand ou petit, participe en donnant avec charité ce qu'il peut. La quête est destinée à soutenir la vie paroissiale (frais de chauffage, électricité, entretien), les activités pastorales, etc. Les quêtes affectées à des causes spécifiques (missions, vocations...) sont dites impé-

• L'offrande de messe. Les fidèles peuvent demander à porter au cœur de la messe leurs prières pour ceux qu'ils aiment ou ont aimé : prière pour un défunt, intercession pour un proche, rendre grâce pour un évènement. Cette intention de messe est traditionnellement

accompagnée d'une offrande qui sera perçue par le prêtre lorsqu'il célébrera une messe.

• Le casuel. C'est la participation des catholiques pour les célébrations des étapes clés de l'existence : baptême, mariage, funérailles. Cette contribution versée à la paroisse permet de participer aux frais occasionnés lors de ces cérémonies et plus largement aux frais généraux de la paroisse et de la vie de l'Église. Chacun est appelé à donner en fonction des sommes engagées pour la circonstance.

• Les cierges et troncs. La

démarche qui consiste à allumer un cierge pour exprimer une prière est fortement répandue. Une offrande est versée à cette occasion dans un tronc ou sur une borne de paiement.

Les paroisses versent une contribution diocésaine de solidarité au diocèse.

Pour continuer à annoncer l'Évangile à tous, chaque don, si humble soit-il, est toujours nécessaire à la vie de notre diocèse et de nos paroisses.

• G. Manuelle-Dhuicq et L. Thual-Tarin

ÉGLISE PROTESTANTE UNIE

L'Église protestante unie (EPU) ne vit que des dons des fidèles. D'un point de vue administratif, l'EPU comporte trois niveaux : l'église locale ou paroisse, la région (la France est coupée en neuf régions protestantes) et l'union nationale. Les dons sont principalement versés aux paroisses, soit au cours du culte, soit par virement mensuel. Environ 40 % des foyers connus participent financièrement à la vie de l'église. Et à Cherbourg, ils donnent en moyenne 450 € par an (la moyenne nationale est de 650 €). Chaque paroisse a des dépenses locales (électricité, frais de bureaux) et verse une contribution à la région. La part des dépenses locales varie entre 30 % et 50 % du total des dépenses. La région paye les pasteurs, assure son fonctionnement et envoie une participation à l'union nationale. Celle-ci assure la formation des pasteurs, leur retraite.

Derrière tout cela se dessine des solidarités. La participation régionale de Cherbourg (environ 8000 €) est loin de représenter le salaire annuel d'un pasteur, mais la participation de Caen (48000 €) représente plus que le salaire d'un pasteur. Ainsi, lorsque Cherbourg a un pasteur, elle bénéficie d'une solidarité pour qu'il soit payé. Mais si Cherbourg n'a pas de pasteur (ce qui est le cas depuis plus de 5 ans maintenant), la participation régionale de Cherbourg reste la même et Cherbourg participe à la solidarité.

Info diocèse

• Du 18 au 24 novembre : Tous les acteurs de RCF se mobilisent pendant 7 jours pour faire découvrir leur radio et rappeler aux auditeurs l'importance du don. Vous pouvez soutenir RCF en ligne sur leur site : rcf.fr ; par téléphone au 0810333777 (0,06 € + prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) ; par chèque à RCF Manche, 5, rue du Cardinal-Guyot, 50200 Coutances

• 23 et 24 novembre : week-end de lancement de la promo 2024-2025 de l'école des disciples missionnaires du diocèse de Coutances et Avranches. Si vous souhaitez vivre une expérience fraternelle et spirituelle unique cette année, parlez-en vite à vos curés, mouvements et services. « Le chemin de foi est un chemin de vie qui n'est jamais achevé » (N., membre de la promo 2023-2024) Plus d'informations au : 0670635738

Billet spirituel

Quelle leçon ?

Deux femmes, un regard et la découverte du Trésor.

L'homme, cet aventurier souvent insatisfait, court après des objectifs à réaliser : une carrière, des profits, des victoires, un idéal... plus il amasse, plus il se sent puissant, plus il est au-dessus de la mêlée. Éternel insatisfait, il se rassure en ces périodes de fin d'année en participant aux diverses campagnes nationales de l'appel aux dons en faveur d'associations caritatives de son choix.

L'honneur est sauf, la conscience tranquille. Il peut de nouveau gérer son nécessaire après s'être délesté « d'une pié-

cette de superflu ». Il a alors de lui un regard positif. À travers la figure de la veuve de Sarepta (1 R 17, 10-16) et de celle du Temple de Jérusalem (Mc 12, 38-44), Jésus nous invite à poser le regard sur la manière de donner, jusqu'à tout donner. À l'époque, pas de pension de réversion. Les veuves sont condamnées à mendier pour vivre. Peut-être nous faut-il être mendiant de Dieu pour offrir le Trésor qu'il nous donne gratuitement : le temps et son amour ? Il y a tant de mendiants qui s'ignorent. Changeons de regard.

• P. Robert MABIRE